



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



Orléans, le 23 octobre 2020

Comité Social et Economique d'octobre

Le fil rouge de SUD-Solidaires : une prime exceptionnelle de 1000 € pour tous !

Situation Economique et financière au 30 septembre 2020

La prime exceptionnelle de 1000 € doit être versée !



Côté bilan, notre entreprise a toujours une situation patrimoniale solide. Nous n'aurons pas le moindre souci de trésorerie à court ou moyen terme. Nos fonds propres dépassent 1,5 Md€... En pleine crise sanitaire, sur les 9 premiers mois de l'année, la CELC annonce un excellent bénéfice net : + 1M€ par rapport au provisionnel.

Coté résultats commerciaux, les résultats sont également au vert.

Dans ce contexte, comment la présidente ose-t-elle ne pas verser une prime exceptionnelle aux salariés ? Et à voir l'empressement du directoire à ne surtout pas améliorer les conditions de travail, c'est à croire qu'il pilote volontairement la hausse incessante des démissions...

Résultats au 30 septembre 2020

En M€	30/09/2019	30/09/2020	Evolution		Budget 30/09/2020	Ecart	
			en M€	En %		en M€	En %
PNB	230,7	229,6	-1,1	-0,5%	226,5	+3,1	+1,4%
Frais de Gestion	-150,5	-149,6	+0,9	-0,6%	-155,9	+6,3	-4,0%
Résultat Brut d'Exploitation	80,2	80,0	-0,2	-0,3%	70,7	+9,3	+13,2%
Coût du Risque	-12,0	-12,8	-0,8	+6,7%	-15,8	+2,9	-18,4%
Résultats sur autres actifs	0,1	0,2	+0,1	+144,1%	-0,3	+0,5	-156,9%
Impôt sur Les Sociétés	-20,9	-18,9	+2,0	-9,6%	-15,4	-3,5	+22,8%
Résultat Net	47,4	48,4	+1,0	+2,1%	39,2	+9,2	+23,4%
Coefficient d'Exploitation	65,2%	65,2%			68,8%		

Avis Défavorable du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise sur l'exercice 2019

Chaque année, le CSE est consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise. Au delà de l'obligation légale, l'expertise entend nous faire partager les éléments marquants relatifs aux ressources humaines.

Dans les faits, les salariés travaillent sans relâche, souvent dans des conditions de travail dégradées, pour accomplir des missions décidées unilatéralement par le directoire. La politique économique et sociale de Loire Centre construite autour de la mondialisation dérégulée et de l'idéologie de compétitivité a des conséquences désastreuses et directes sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et nos futures retraites.

Le rapport de l'expert-comptable éclaire à lui seul tout ce que SUD-Solidaires pointe du doigt et dénonce depuis de longues années. Cette analyse réaliste et détaillée est souvent bien peu flatteuse pour la direction de la CE Loire Centre et met en lumière tous les travers de sa politique. L'expertise du Comité confirme qu'il y a un grand delta

entre les constats de ce rapport et la présentation théâtralisée et toujours favorable de la direction. Un avis défavorable unanime a été rendu par la CSE.

A quel prix les résultats sont-ils obtenus dans notre entreprise soi-disant « humaine » et « utile » !!!!



Consultation du CSE sur le projet de prorogation de la mise en œuvre de l'augmentation de capital de BPCE : le « fumeux dossier Smith ».

**Pour Loire Centre, cela représente en moyenne plus de 11 000 € par salarié...
Et toujours « NON » pour une prime exceptionnelle !**

« Le 7 février 2019, un accord avait été donné par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, après consultation du Comité d'Entreprise pour une augmentation de capital de BPCE SA d'un montant maximal de 2 Md€, dans le cadre de l'opération « Smith » afin d'acquérir des activités de financements spécialisés auprès de Natixis ».

La direction nous explique qu'en l'absence d'opportunité, aucune acquisition n'a été effectuée dans le délai légal d'utilisation de l'enveloppe de 18 mois suivant l'assemblée générale de BPCE. Il est donc prévu de reconduire l'enveloppe d'augmentation de capital de 0,8 Md€ pour une nouvelle période de 18 mois.



Une fois de plus, les CE et BP passent à la caisse : **Loire Centre doit remonter 19 M€**. Comme d'habitude, ce sont les salariés qui vont payer l'addition : **cette opération va t-elle bloquer toute augmentation générale des salaires et le blocage de la prime de 1000 € réclamée par Sud-Solidaires à la NAO nationale ? (une prime de 1000 € pour toutes et tous représente 2 M€ pour Loire Centre...)**. Pendant ce temps-là, on peut être sûr que quels que soient leurs résultats, les « premiers de cordée » de Loire Centre vont continuer de toucher des rémunérations indécentes.

*Retrouvez sur notre site, notre tract national du 28 février 2019 intitulé : **Braquage des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires par BPCE.***

Rénovation des agences de Tours Grammont, Joué Victor Hugo et Joué Chantepie

L'agence physique reste aujourd'hui le premier levier pour supprimer des postes !

Ce n'est pas la rénovation en tant que telle qui importe, mais comment elle répond aux besoins des salariés et clients. Si rénover les agences est toujours un plus pour les salariés, il faut néanmoins s'interroger en profondeur sur ce qu'attendent les clients concrètement en se rendant dans leur agence.

Rénover, s'agit-il d'un simple coup de peinture ou de changements plus profonds ?

N'oublions pas le sens que la direction veut donner aux nouvelles organisations de travail mises en œuvre au travers de ces rénovations : diviser les salariés et les clients (Joué Victor Hugo et Joué Chantepie en sont le parfait exemple), et systématiquement supprimer des postes... Le coup de pinceau coûte très cher en termes de conditions de travail !

Point situation COVID-19 : La direction se dit prête en cas de 2^{ème} vague

Suite au nouveau protocole sanitaire national mis en place par le gouvernement, avec la mise en place de couvre-feu dans notamment deux de nos départements, le directoire doit se réunir pour éventuellement envisager des aménagements dans les organisations de travail : **Le directoire prendra t-il enfin la sage décision de recourir au télétravail partout où c'est possible ?**

Budget des œuvres sociales

L'utilisation de ce budget est placée sous la responsabilité des membres du CSE, et donc, en pratique, à l'organisation syndicale arrivée en tête aux élections professionnelles.

Lors de la construction du budget, les sommes disponibles sont pré-affectées par catégorie de dépenses. Des ajustements peuvent être faits en cours d'année. Cette répartition prévisionnelle est donc **le résultat de choix « politiques »**. **Cela peut présenter néanmoins un inconvénient majeur : celui de ne pas convenir à tous les salariés.**

La CGC a donc présenté pour 2021 ses orientations pour la gestion des œuvres sociales et culturelles au travers de son budget prévisionnel. Ce budget a été soumis au vote. Sans surprise la CGC a voté pour son budget ainsi que la CFDT... Le SU-UNSA et SUD-Solidaires se sont abstenus. **Sans dénigrement, nous nous sommes abstenus pour deux raisons essentielles :**

- ☛ Leur étude présentée au CSE de septembre repose sur des statistiques approximatives et sur des données erronées ;
- ☛ Lors des dernières élections professionnelles, chaque syndicat a proposé son programme concernant la gestion des œuvres sociales : Notre programme était très différent de celui de la CGC (relire notre plaquette électorale) et visait à offrir beaucoup plus de liberté de choix à tous les salariés.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE.

*Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : **Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires***